



Avis public

Avis public est donné par le soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité du Canton de Stanstead que le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal à la séance régulière du 15 janvier 2024 :

- Règlement n° 471-2024 établissant le budget et fixant les taux des taxes pour l'exercice financier 2024

Toute personne intéressée peut examiner et obtenir une copie de ce règlement en s'adressant au greffier-trésorier, M. Matthieu Simoneau, à la Mairie de Canton de Stanstead, située au 778, chemin Sheldon, Canton de Stanstead (Québec), J1X 3W4 ou sur le site web de la municipalité.

Le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné au Canton de Stanstead, ce 17 janvier 2024.

M. Matthieu Simoneau
Directeur général et greffier-trésorier

Public notice

Public notice is hereby given by the undersigned, Secretary-treasurer of the Municipality of Stanstead Township that the following by-law was adopted by the Council at the regular meeting held on January 15, 2024:

- By-law No. 471-2024 establishing the budget and setting tax rates for fiscal year 2024

Any person interested may examine and obtain a copy of the aforesaid by-law at the office of the Secretary-Treasurer, Mr. Matthieu Simoneau, at the Town Hall located at 778, Sheldon Road, Stanstead Township (Quebec) J1X 3W4 or on the municipality's website.

This present by-law is in force, in accordance with the law.

Given in Stanstead Township, this January, 17, 2024

Mr. Matthieu Simoneau
Director General and Clerk-Treasurer

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Conformément à l'article 431 du Code municipal, je soussigné, greffier-trésorier du Canton de Stanstead, certifie sous mon serment d'office que j'ai donné avis public, ci-haut mentionné pour des fins municipales, en l'affichant aux endroits déterminés par le conseil municipal, en date du 17 janvier 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat en ce 17^e jour du mois de janvier de l'an deux mil vingt-quatre.

M. Matthieu Simoneau
Directeur général et greffier-trésorier